



## REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2025/40 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

**APPROBATION DU CONTRAT N°2025028 A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION CHIC SONIC POUR LA REALISATION DES ARRANGEMENTS DE 3 MORCEAUX DE MUSIQUE ET L'ANIMATION DE LA MASTERCLASS ELECTRO-JAZZ AVEC LISA CAT-BERRO**

**LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**VU** la délibération n° C2020/07/07 du Conseil de territoire du 10 juillet 2020 portant délégations du Conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** l'arrêté n°A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest ;

**VU** l'offre proposée par l'association Chic Sonic, pour la réalisation des arrangements de 3 morceaux de musique et l'animation de la Masterclass Electro-Jazz avec Lisa Cat-Berro, d'un montant de 800 € nets ;

**CONSIDERANT** que l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest exerce la compétence facultative portant sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de passer un contrat pour la réalisation des arrangements de 3 morceaux de musique et l'animation de la Masterclass Electro-Jazz avec Lisa Cat-Berro ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** Est approuvé le contrat n°2025028 ayant pour objet la réalisation des arrangements de 3 morceaux de musique et l'animation de la Masterclass Electro-Jazz avec Lisa Cat-Berro, à conclure avec l'association Chic Sonic, sise 93 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.

**ARTICLE 2 :** Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification et prendra fin le samedi 5 avril 2025.

**ARTICLE 3 :** Le contrat est conclu à prix forfaitaire pour un montant de 800 € nets (le prestataire n'est pas soumis à la TVA).

**ARTICLE 4 :** Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

**ARTICLE 5 :** Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- Madame Thomas Van Cauwelaert, Président de l'association Chic Sonic.

Pour le Président et par délégation,

  
Le Directeur Général des Services  
Antoine MARETTE  
Signé par: Antoine MARETTE  
Le 31 mars 2025

Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20250331-D2025-40-AU  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Mis en ligne: 03/04/25